

TIS

r avril
EZ-ENmauvaise tempé-
rt à notre offre de
nde en prolongeant

ELLE

928

ssins
ssins
ssins
ssinsn Blanche.
de race pure.

AR ANNÉE

Limitée,
JÉBEC

AMÉLIORATION

sélection et améliora-
tchers qui se sont ocu-
re ont parfaitement
Vattiez, notre prési-
avec le plus grand suc-
quantité de graines
s. D'autres ont fait
ure du chou, de chou
aves, choux de siam,
parfaitement réussi.
it, paraît-il, est que le
trop élevé. Ceci est
e lorsque les cultures
est de la culture des
s autres cultures; plus
plus il y a de mains-
frais généraux sont

COMMERCIALE

de même lorsque ces
rises sur une base com-
elle, et nous avons au-
ovince d'Ontario, ainsi
ie-Anglaise, plusieurs
ent activement de ces
même prêtes à accepter
ire la culture de toutes
ances qui leur seront
s maisons réussissent,
itement faire la même
ince de Québec où le
nous favorise pour la
étés hâtives.

le cultivateur grainier
s de jugement et d'ex-
arfaitemment connaître
voir discerner tous les
ortent à l'amélioration
s. Tous ces détails, mes-
naïsez. Le jardinier-
lui-même un sélection-
actement ce qu'il veut
ix l'image exacte de la
sem; il choisit le su-
age et ne garde comme
eux qui présentent un
s remarquables comme
lé, dimensions et pré-
ui lui formera une li-
que année, la sélection
eusement et au bout de
n'y a aucun doute que
s ne soient à l'avanta-
r, mais la sélection doit
nême sur une variété
ce fixée, car la moins
occasionally un retour
romettre le travail de

es ces petits points, c'est
que vous en connaissez
la page 45)

L'Agriculture à l'École OU LE MEMENTO AGRICOLE DE L'INSTITUTEUR

NOTRE CHRONIQUE

Il y aura bientôt trois ans que nous avons la charge de rédiger la chronique du Bulletin qui s'adresse spécialement aux instituteurs. C'est une tâche agréable pour nous et quoique l'inspiration ne soit pas toujours féconde dans le choix ou l'exposition des matières traitées, les heures consacrées à ce modeste travail sont pour nous des heures de récréation. Nos institutrices à qui nous nous adressons spécialement lisent-elles ces lignes? C'est ce que nous ne pouvons pas dire, mais ce qui est certain, c'est que bien d'autres personnes nous lisent si nous en jugeons pas les diverses critiques, les unes agréables, les autres moins agréables que nous entendons faire de ces écrits. Les uns trouvent que nous ne parlons pas assez d'agriculture et que nous faisons fausse route lorsque nous parlons de choses ayant un rapport trop éloigné avec la vache, l'étable, le foin ou le fumier; d'autres trouvent que lorsque nous parlons d'agriculture, nous ne sommes pas bien compris par la masse des lecteurs étrangers à notre langage.

Quelques mots d'explication seront peut-être à leur place ici et nous les donnerons pour mettre les choses au point. Nous adressant aux instituteurs et institutrices qui tiennent à posséder ou acquérir une mentalité agricole suffisante pour en inculquer les principes à leurs élèves, nous avons toujours cru que ce qui était le plus important, ce n'était pas tant de leur servir de la matière technique agricole que de leur

suggérer de saines idées utilisables à l'occasion. Nous les avons toujours cru suffisamment instruits pour nous comprendre sans se servir de dictionnaire et nous ne nous sommes jamais préoccupés des autres qui ont plus ou moins voix au chapitre. Comme dans la fable du bon La Fontaine, il est impossible de contenter tout le monde et son père, notre chronique n'étant pas assurée contre les critiques malveillantes qu'elle peut faire naître. Heureusement que ces cas sont plutôt des exceptions et que d'ordinaire nous croyons avoir donné satisfaction à ceux qui nous faisaient l'honneur de nous lire.

Quant à ce qui concerne la terminologie employée, nous croyons avec bien d'autres qu'il n'est pas convenable de tout traduire les termes techniques en mots vulgaires. Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui veulent que nous servions aux cultivateurs des termes vulgaires sous prétexte qu'ils ne comprennent pas les autres. Pourquoi cette tactique pour faire toujours croire aux cultivateurs qu'ils ne sont pas assez développés pour comprendre un langage déjà réduit à sa plus simple expression?

En tout cas, nous accepterons avec plaisir les suggestions que l'on voudra bien nous faire au sujet de la tenue la plus convenable de notre chronique, et s'il est possible d'y améliorer quelque chose, nous le ferons volontiers.

André Lesage.

L'exportation du lait et de la crème aux Etats-Unis

Dans l'intérêt des personnes qui expédient du lait et de la crème aux Etats-Unis, M. E. Bourbeau, inspecteur général des beurrieres et fromageries, a traduit un avis donné par le Département de l'Agriculture américain aux porteurs de permis temporaires sous la "Loi fédérale du lait importé".

On remarquera que les permis temporaires d'expédition seront bientôt cancelés et que les expé-

diteurs doivent se pourvoir d'un permis permanent s'ils veulent que leur lait ou leur crème soient reçus aux Etats-Unis. Voici ce texte:

DÉPARTEMENT DE L'AGRI- CULTURE DES ÉTATS-UNIS

ADMINISTRATION DES DENRÉES, DROGUES ET INSECTICIDE

Washington, D.C., 28 décembre 1927.
Avis aux porteurs de permis temporaires sous la loi fédérale du lait importé.

Une appropriation ayant été accordée au Secrétaire du Département de l'Agriculture des Etats-Unis pourvoyant à la surveillance requise sous les stipulations de la loi fédérale du lait importé, le Département est actuellement à faire des arrangements pour la nomination des employés nécessaires et l'installation du matériel requis pour l'administration des mesures de la loi.

L'Administration des Denrées, Drogues et Insecticides est immédiatement prête à commencer à émettre des permis permanents pour l'importation du lait et de la crème, tel que requis par la loi. Bien que jusqu'à présent il n'y ait pas eu de date de fixation pour le rappel des permis temporaires actuels, nous attirons l'attention des porteurs sur la probabilité d'une réévaluation prochaine de ces permis. Les porteurs de permis temporaires devraient se préparer immédiatement à faire leur application pour obtenir un permis permanent, laquelle doit être appuyée par l'attestation des épreuves de la tuberculine, si le lait ou la crème doivent être importés en nature, des examens physiques des animaux et inspections sanitaires des fermes laitières ou des établissements qui manipulent le lait. Ces applications doivent être transmises promptement à l'Administration des Denrées, Drogues et Insecti-

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1927

ACTIF

1. Argent.....	\$ 17,561,583.13
2. Montant dû par d'autres banques.....	13,100,937.83
3. Obligations canadiennes des gouvernements et municipalités.....	33,413,177.24
(Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	
4. Obligations publiques étrangères.....	1,285,669.46
(Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	
5. Autres valeurs.....	1,721,151.16
(Comptées au-dessous de la valeur marchande.)	
6. Prêts à demande.....	9,950,983.79
(Garantis par des titres d'une valeur marchande largement suffisante.)	
7. Prêts courants et escomptes.....	63,128,366.26
(Déduction faite de toutes créances douteuses et des fonds de prévoyance.)	
8. Immeubles, créances hypothécaires et autre actif.....	2,279,748.72
(Comptés au-dessous de la valeur marchande.)	
9. Immeubles et mobilier de la Banque.....	5,315,520.67
(Comptés au-dessous du prix coûtant et de la valeur marchande.)	
10. Divers (valeur réalisable).....	945,197.88
	<u>\$148,702,336.14</u>

PASSIF

1. Billets de la Banque.....	\$ 12,042,219.00
2. Dépôts (épargne, comptes courants, correspondants).....	124,318,312.87
3. Divers.....	786,117.39
Passif envers le public.....	137,146,649.26
Passif envers les actionnaires (capital, réserve et profits non divisés).....	11,555,686.88
	<u>\$148,702,336.14</u>

cides. Le délai apporté pour filer ces applications peut résulter en une telle congestion que les expéditions devront être interrompues. Cette condition peut être évitée si les intéressés veulent faire leurs demandes aussitôt que les preuves à l'appui auront été obtenues.

Le Ministère de l'Agriculture du Dominion du Canada a annoncé qu'il est prêt à faire subir les épreuves de la tuberculine et les examens physiques des animaux aussi bien que les inspections sanitaires des fermes laitières et des établissements qui manipulent le lait, suivant les stipulations de la loi. Les requérants de permis permanents qui désirent se prévaloir des qualités du Gouvernement Canadien doivent s'entendre sans retard avec le Directeur Général Vétérinaire, du Ministère de l'Agriculture, Ottawa, Canada, au sujet des différentes épreuves, examens et inspections, dont ils auront besoin et pour se procurer les records nécessaires de ces épreuves, examens et inspections. Un approvisionnement de formules de rapports et d'applications voulues est en

possession des autorités canadiennes. On peut se procurer des formules additionnelles, si c'est nécessaire, de l'Administration des Denrées, Drogues et Insecticides. Cette administration ne peut pas maintenant entreprendre de faire les examens des animaux ou les inspections des fermes ou établissements, sur lesquels les permis permanents sont basés.

Les demandes pour de tels examens seront référées aux officiers préposés du pays où le lait et la crème sont produits.

Des annonces ultérieures seront faites de la date où tous les permis temporaires émis seront annulés.

(Signé) W. G. Campbell,

Directeur du travail régulateur.

Les petites annonces du "Bulletin de la Ferme" sont lues chaque semaine par 26,000 cultivateurs.
SERVEZ-VOUS-EN.

Les progrès de la

Banque Canadienne Nationale

La Banque Canadienne Nationale a tenu, le lundi 16 janvier, à Montréal, la cinquante-troisième assemblée annuelle de ses actionnaires, sous la présidence de M. J.-A. Vaillancourt.

Le gérant général, M. Beaudry Leman, a soumis les chiffres de l'exercice clôturé le 30 novembre 1927. Le compte profits et pertes fait ressortir des bénéfices nets de \$903,200, à rapprocher de \$360,659 en 1926. L'actif de la Banque, en augmentation de plus de 9 millions et demi depuis un an, s'établit maintenant à \$148,702,000. L'actif liquide s'élève à \$30,662,000, et l'actif immédiatement réalisable, accru de plus de 4 millions depuis un an, se chiffre

par \$77,033,000, ce qui représente 56.49% du passif envers le public. Les prêts courants et escomptes forment un total de \$62,949,000, contre \$57,252,000 en 1926. Les dépôts, en augmentation de près de 9 millions, atteignent \$123,718,000.

Les actionnaires, après avoir félicité les administrateurs et remercié le personnel, ont réélu le conseil d'administration comme suit: M. J. A. Vaillancourt, les hon. F. L. Béique, Geo. E. Amyot, J. M. Wilson, D. O. L'Espérance, sir J. Geo. Garneau, MM. A. A. Larocque, Ch. Laurendeau, C.R., A. N. Drolet, Armand Chaput, Leo G. Ryan.

19

19

19